

CHRISTMAS • EDITION • OWNI

HAADOP



\$
FREE
\$



Pulp
OWNI
Digest

2010 & HADOPI

PAR GUILLAUME LEDIT, 27 DÉCEMBRE 2010

C'était il y (plus d') [un an, il y a un siècle, il y a une éternité](#) dans notre monde de flux constant: des individus connectés se réunissaient pour entamer une bataille au long cours contre Hadopi, et pour les libertés numériques. Au sein d'un éphémère "réseau des pirates", ils affirmaient dans un ["Pacte des libertés numériques"](#): Il faut cesser de considérer l'Internet comme un espace où règne le non-droit, comme une zone de risques.

Internet est le laboratoire où la jeunesse invente de nouvelles manières de faire.

Le chantier où l'État et des collectivités publiques expérimentent de nouvelles relations avec les citoyens.

L'espace où s'invente peut-être la société de demain, fondée sur la coopération et l'échange : celle de "l'après-crise".

Signé (entre autres) par une future eurodéputée (1), ce pacte marque aussi l'envol de la soucoupe OWNI, ce qui justifie que nous remontions aussi loin dans les archives.

La lutte contre la loi "Création et Internet" (plus connue sous le nom de loi Hadopi), prit plusieurs formes: travail juridique intense de la part de [la Quadrature du Net](#), prise de position des acteurs de l'Internet français", [lol en barre](#), suivi efficace de l'actualité autour de cette question par [Numerama](#), [Ecrans](#) ou [PCInpact](#), et même [manifestations](#).

Un ensemble de modalités d'action qui fit en sorte que des geeks de tous poils se penchent sur la manière dont des acteurs privés peuvent imposer une loi inefficace à nos représentants. Jamais le *livestream* de l'assemblée n'a connu aussi forte affluence, et certains ont pu découvrir les joies de la fabrique de la loi à la française avec ses séances interminables, ses amendements par paquets, ses

suspensions de séance stratégiques ou le désormais fameux "[coup du rideau](#)".

Les débats qui agitaient Internet depuis un moment se sont rapidement retrouvés dans l'espace public, signe d'une perméabilité accrue entre nous autres, aliens surconnectés, et les médias dits "traditionnels". Le 10 juin 2009, les détracteurs d'Hadopi gagnaient une bataille: le Conseil Constitutionnel censurait la loi (2). Du moins en partie. Sa [décision](#) reconnaissait en effet qu'on ne pouvait décider de suspendre l'accès à Internet d'un particulier sans intervention du juge.

Une bataille de gagnée, mais pas la guerre. Fin 2009, un nouveau texte prenant en compte les réserves du Conseil Constitutionnel et baptisé Hadopi2 était voté. L'occasion pour la Quadrature du Net de rappeler que le grand perdant de cette bataille a été l'État de droit (3). Benjamin Bayart élargit quant à lui le débat à un principe défendu en creux au cours de ces mobilisations, celui de neutralité du réseau (4): « La bataille d'Hadopi n'a été, finalement, qu'une des batailles, ni la première, ni la dernière, de la guerre qui vise à obtenir ou maintenir la liberté d'expression sur les réseaux, et donc qui vise à consacrer le principe de la neutralité du réseau. C'est la première grande guerre des enjeux politiques du 21e siècle. »

Imaginer un monde dans lequel ce principe serait foulée aux pieds, c'est ce que fait Emgenius dans long billet halluciné et fortement influencé par Star Wars (5), avant de laisser Bluetouff s'adresser à notre ministre de la Culture en revenant sur plus d'un an de bataille: Dans un siècle, HADOPI sera étudiée dans les classes d'histoire comme un épisode tragicomique du 21e siècle.

POURQUOI JE SIGNE LE PACTE POUR LES LIBERTÉS NUMÉRIQUES

par [Sandrine Bélier](#) (eurodéputée Europe Ecologie)

Le 4 mai 2009

Réseau des Pirates 
nous sommes des millions, ils font de nous des pirates

«If you can run it, you can crack it». Ce slogan, Stéphane, jeune créateur d'entreprise spécialisée dans le développement de jeux vidéos me l'a rappelé, il y a quelques jours de cela, à l'occasion d'une discussion informelle sur Hadopi. «Un slogan de hacker», relevait-il, se qualifiant ainsi lui-même de «pirate». Mais l'activité de téléchargement illégal est pourtant susceptible de fragiliser son activité économique, à l'instar de celles et de ceux que le gouvernement nous dit tenter de protéger... Il me dit que non.

Non, car pour Stéphane, comme pour de nombreux autres créateurs, la riposte graduée, la criminalisation des «pirates» est non seulement inefficace, car inapplicable techniquement, mais elle ne défend en

rien la création...

Hadopi, pourtant, nous laisse entendre notre ministre française de la Culture, saura supprimer le piratage et donc sauvegarder les droits des auteurs. Mais les «vrais» pirates utilisent déjà depuis un certain temps des crypteurs SSL, qui leur permettent notamment de télécharger/échanger pour 5 euros par mois des fichiers en toute discrétion. On m'a expliqué que ces crypteurs seraient d'une rare efficacité et contrecarrent déjà le plus simplement du monde toute velléité de riposte... Alors, l'application de la loi Hadopi pourrait imposer aux Internauteurs le téléchargement de logiciels espions sur leur ordinateur au motif de leur protection contre toute erreur «judiciaire». Mais là encore, et au-delà de me poser quelques question en matière de libertés publiques et de respect de la vie privée, je m'interroge techniquement... «If you can run it, you can crack it»...

Une solution bien plus juste et manifestement plus efficace ne serait-elle pas de faire valoir la pertinence de la licence globale ou de mettre financièrement à contribution les FAI dont une très large partie de l'offre repose – justement – sur la diffusion de biens culturels immatériels? La solution est-elle trop évidente et trop raisonnable pour être tout simplement balayée d'un revers de la main ? Qu'est-ce qui peut bien expliquer ce rejet de la culture Internet? Qui est vraiment victime d'Internet ? Qu'on ne me fasse pas croire que ce sont les artistes et les auteurs, quand nous vivons une époque où justement et notamment sur le plan musical, de nouveaux artistes se sont fait connaître parce que leurs titres s'échangeaient sur la Toile avant que des majors ne profitent de leur succès. Alors qui Hadopi veut-elle vraiment protéger? Les auteurs et les citoyens dont les libertés publiques sont chaque jour qui passe un peu plus menacées, ou bien quelques lobbies?

La réflexion qui m'a conduite à m'opposer fermement à ce projet de loi à été nourrie notamment par la démarche de 700 artistes

britanniques regroupés autour de la [Featured Artist Coalition](#). Selon eux, le problème ne réside pas tant aujourd'hui dans l'activité de piraterie que dans l'absence de partage équitable des rentrées financières de la création entre artistes et intermédiaires. Ce constat n'est pas non plus étranger à l'industrie cinématographique...
Novembre 2006, le réalisateur Ra'Up MacGee ne trouve pas de distributeur pour son film [Autumn](#). Conséquence : il le met en ligne en exclusivité et gratuitement sur GoogleVideo. Le succès est au rendez-vous. Le DVD sort quelques mois après et les intermédiaires traditionnels écartés des recettes des ventes ... 21 mars dernier : le troisième film du scénariste et réalisateur Rick Winters, *Blank*, sort cette fois directement en DVD, mais aussi sur les réseaux P2P, où il est mis gratuitement à la disposition des Internauts. Le parti pris de l'équipe du film: «travailler exclusivement contre un pourcentage des profits réalisés» en vente directe.



Résultat : Grands gagnants de l'opération: les créateurs - Grands perdants, les intermédiaires. Dans le cas de Stéphane, si celui-ci

s'autoproduisait, vendait en direct via une plateforme de téléchargement de type Steam, ses gains seraient dix fois supérieurs à ce que le système actuel lui permet de toucher. Le tout, en divisant son prix de vente par près de quatre... Concrètement, un jeu vendu 15 euros lui rapporterait 10 euros en droits d'auteurs, contre 1 euro aujourd'hui, au prix de 40 euros!

Tous, nous avons un jour ou l'autre échangé des fichiers numériques (je dis échanger pas pirater!). Plus jeunes (en tout cas pour moi), j'avoue mon délit : j'ai copié des chansons qui passaient à la radio avec mon enregistreur cassette.... Pas vous ? Au regard de Hadopi, je suis, nous sommes tous des pirates. Des délinquants. Va-t-on sauver la culture et les auteurs en supprimant l'accès Internet à tous les délinquants que nous sommes? Bien évidemment non, à moins de croire ou de laisser croire que les ennemis de la culture et de la création sont ceux qui la diffusent et la font vivre.

[Signer le Pacte pour les libertés numériques](#) c'est notamment refuser la simplification du débat et refuser d'opposer les auteurs à leur public.

Signer le Pacte pour les libertés numériques, c'est obliger nos responsables politiques à faire l'effort d'un peu d'imagination et surtout, pour une fois, à être un peu artistes politiquement, et pour une fois, à être **créateurs de propositions qui constituent de véritables solutions.**

En tout état de cause, que notre ministre soit rassurée, pour le moment, il n'y a aucun risque qu'elle se voit pirater ses idées !

HADOPI : ON A GAGNÉ MAIS QUOI ?

Jean Michel Planche Le 12 juin 2009

On a gagné ... on a gagné ...

Cette après midi, twitter et l'Internet s'enflammaient. On apprenait que le conseil constitutionnel venait de dire non, à son tour à la deuxième loi en "i" : l'Hadopi. Les [réactions n'ont pas tardé](#).

Et au fait, on a gagné quoi ?

Si on lit un peu tout, de toutes obédiences, de toutes couleurs, on ne peut pas dire que l'avis du Conseil Constitutionnel soit un plébiscite de l'action du Ministère de Madame Albanel et de ses (mauvais) conseillers : Le [Figaro](#), [Ecrans.fr](#), [Le Monde](#) (qui comme moi semble plus "tempéré"), [Numerama](#), [PcInpact](#), ...

Les commentaires des courageux, des vrais ([Tardy par exemple](#)), font chaud à lire. D'autres [s'expriment fort](#), mais c'est normal, vu le travail qu'ils ont accomplis, [d'autres sortent du bois](#), alors qu'ils étaient bien silencieux au plus fort de la tempête ... tout cela n'est pas bien grave.

En tous les cas, cela laisse quand même un immense sentiment de gâchis. Autant de temps, d'intelligence, d'énergie, mobilisés pour au final un résultat bien maigre qui ne profitera pas à ceux qui étaient censés être défendus (les artistes). Allons un peu plus loin et voyons ce que l'éco-système a gagné / perdu :

- **Les artistes** : un grand nombre se sont ridiculisés et la plupart, je l'espère vont comprendre qu'ils se sont faits manipulés, qu'ils ne gagneront pas plus alors que l'Internet et le numérique représentent une formidable opportunité pour eux. Tant pis. (--).



Ceci dit, tout n'est pas noir et certains ont émergé du flot ... et oui, [Francis](#) !

- **Les maisons de disques** : les grandes perdantes de la situation ou comment se faire détester encore plus efficacement que 20 ans de virage "artistique" vers le "business" (---). Elles doivent maintenant penser à changer de nom et accélérer la mutation de l'économie de leur "*modèle économique*", si on peut appeler cela un modèle. (+)
- **Les politiques** : la plupart ont du se demander ce qu'ils faisaient dans cette galère. Certains ont brillamment tirés les marrons du feu, ceux que j'appelle la bande des "B" : Brard, Bloche, Bono, Billard, cohn-Bendit. D'autres ont affirmé une position intelligente et ultra-courageuse ([Tardy](#), [Dionis](#), ...). Je

ne vais pas tous les citer, je risque d'en oublier, il suffit juste de [regarder qui a voté quoi à l'assemblée](#). Tandis que d'autres se sont grillé aux yeux de beaucoup, à jamais. Je ne vais citer personne en particulier, il suffit de relire quelques billets de mon blog, revoir les débats, se rappeler de comment des arguments de bon sens (ils disent "amendements") ont été écarté sous des prétextes fallacieux. Il suffit de revoir [la honte absolue](#) et une explication ([partie 1](#) et [partie 2](#)) pour mieux comprendre mon propos ici.

- **Les institutions** : le sénat ... le grand perdant. On pourrait dire que la prochaine fois, il faudrait ouvrir les yeux et les bons. (-)
L'assemblée nationale : le grand gagnant. (++) Tant dans la forme (transparence des débats, accessibilité sur Internet, mise en ligne de l'essentiel en temps et heure) que dans le fond (oui, l'assemblée sert à quelque chose). Même si parfois, je dois dire que je suis agacé par la virulence de certains débats et propos. Je suis interpellé par le ton, le mercredi pour les questions au gouvernement. Si nos enfants faisaient cela à l'école, ils auraient quelques ennuis. Mais cela doit être le jeu. Et je ne peux pas finir la distribution de bonne note sans citer le conseil constitutionnel, bien sûr. (+++)
- **Les associations des professionnels de la profession** : autres grands perdants tant elles nous ont démontré une capacité de réflexion et d'anticipation à l'égale inverse de leur capacité de lobbying au ministère de la culture. (----) Ceci dit, on a gagné, comme le dirait la Ministre, sur le plan de l'éducation. On connaît maintenant leur nom. (+) Je suis un inculte (ou plutôt, je n'ai pas le même culte) et je m'en excuse, mais je ne savais même pas que [la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques](#) existait et avait un quelconque

rapport avec la musique ou même un poids économique et industriel.

- **Les "intermédiaires" de facto : les opérateurs et le secrétariat d'état au numérique** : Souvent dans ce rôle, il y a plus de coups à gagner qu'autre chose. Alors, un seul mot me vient à l'esprit pour tenter d'en faire et surtout de faire court : **Olé ...**

Les associations professionnelles se sont activées, de façon presque aussi feutrée et mesurée, que notre secrétariat d'état au numérique.

Ils sont dans l'après Hadopi /-)

Je rappelle que pour moi l'après Hadopi s'appelle : [LOPPSI et LICENCE GLOBALE](#) et qu'il va falloir aider nos députés /-)

- **L'Internet** : il a encore pris beaucoup de coups et en ressort encore une fois vainqueur. Je le répète depuis 20 ans, rien ne peut empêcher un mouvement USER CENTRIC quand il est mené dans le sens de l'intérêt général. (+++)

Face aux mouvements, aux tiraillements de toute part, on commence à comprendre que ce formidable réseau est bien plus porteur de valeur et de progrès que, tout ceux qui ne voient qu'un réseau de diffusion, le disent. L'Internet ne peut pas s'éteindre, se verrouiller, se posséder : Internet c'est nous, avec toutes nos ambiguïtés, nos défauts et nos qualités.

Internet, c'est NOUS TOUS et c'est pour cela que c'est compliqué et si passionnant. Internet, ce n'est pas le "triple play", c'est juste une partie. ([if it isn't open, it isn't the Internet](#)).

- **Les internautes indécis** : là je dis bravo car 1/ ces discussions ont fini de les convaincre de continuer et surtout 2/ le résultat les conforte dans cette idée. En fait, ils ne sont

pas contre les artistes, mais contre l'image que nous ont montrés les maisons de disque et leurs amis et j'ai bien peur qu'ils ne soient encore plus virulents, tant la charge à été dure. (--) L'effet éducation ? Bel et bien raté.

- **Les internautes en général** : ne peuvent pas ne pas être au courant du sujet maintenant, grâce à toutes les péripéties (affaire des rideaux ...), mais je doute que la prise de conscience attendue soit faite. Pire même, les hésitants ont pu se radicaliser. (-)

Tous les autres vont découvrir les bienfaits de Spotify (la publicité pour Deezer a été suffisamment faite par le ministère de la culture pour que je ne m'en occupe moi aussi).

Maintenant vont-ils avoir l'étendue de l'offre, le choix ET LA QUALITE ?

Rien n'est moins sûr. Mais on peut parier que les majors et la cohorte d'associations satellitaires finiront, un jour, par "penser numérique" et "bénéfices utilisateurs et artistes". Ceci dit, nous avons (peut être) gagné à ce que l'accès à l'Internet soit maintenant considéré comme quelque chose d'un peu supérieur à un tuyau ou à un réseau de diffusion de contenu piraté, la prise de conscience est en cours ! (++)

L'important est que la France ne s'enfonce pas dans l'erreur et le passé.

Beaucoup de monde nous regarde.

Tout ce débat prouve que nos institutions fonctionnent et qu'il y a des gens debout ici, pour défendre leurs opinions et leur sens du bien public.

C'est le plus important après tout !

Article paru à l'origine sur [le blog de Jean-Michel Planche](#)

QUI A GAGNÉ LA BATAILLE HADOPI?

par [La Quadrature du Net](#) Le 27 octobre 2009

Le 22 octobre 2009, Nicolas Sarkozy jubilait dans un communiqué de presse : « *Le Président de la République se réjouit de la prochaine entrée en vigueur de la loi relative à la protection pénale de la propriété littéraire et artistique sur internet [dite Hadopi 2], après la décision du Conseil Constitutionnel qui en valide le contenu.* »¹. Alors que quatre mois et demi plus tôt, des couronnes mortuaires célébraient en liesse la mort de la loi Hadopi², la première mouture de la loi étant jugée anticonstitutionnelle. Comment deux opinions qui se sont affrontées durant près de deux ans peuvent-elle de concert clamer victoire ? Laquelle de ces parties peut de bon droit exulter ? Au final, *qui a gagné la bataille Hadopi* ? Au moment où est publié un livre retraçant cette bataille³, nous nous proposons de répondre à cette ultime question.



Une victoire législative pour Sarkozy

Pour déterminer le vainqueur de la bataille Hadopi, il convient en premier lieu de bien préciser en quoi a consisté cette bataille. Et tout d'abord, que signifie ce nom « Hadopi » ? Loin d'être le théâtre des opérations où l'affrontement s'est déroulé – Hadopi n'est ni Waterloo, ni Austerlitz⁴ – cet acronyme désigne avant tout la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet. Une autorité administrative mise en place par la loi n°2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet. Une loi elle-même communément appelée « Hadopi ». Censurée une première fois par le Conseil constitutionnel, le gouvernement a proposé dans la foulée un nouveau texte, rapidement surnommé « Hadopi 2 ». Le terme « Hadopi » désigne ainsi le corpus législatif promis par le président Sarkozy le soir de son élection à ses amis des industries du divertissement, présents lors du fameux dîner au Fouquet's.

Couronnées pendant des décennies de succès économiques, les industries du divertissement connaissent effectivement depuis une dizaine d'années une crise telle que leur survie est remise en cause. L'unique responsable de ce constat serait, selon ces industries, l'accroissement exponentiel du partage d'œuvres sans autorisation sur Internet. Si l'on ne vend plus de disques ou de films, c'est la faute au « piratage » ! Et l'ennemi est désigné : le « pirate ». Parvenu au pouvoir, le président Sarkozy promet aussitôt une loi pour éradiquer cet ennemi afin que puissent à nouveau fleurir les profits de ses amis des industries du divertissement.

L'élaboration de la loi ne fut cependant pas sans encombre. Les lois Hadopi reposent en effet sur le rapport rédigé par une mission ad hoc chargée de légitimer les mesures législatives qui allaient être prises : la mission Olivennes, du nom de son président, Denis Olivennes, alors patron d'un des principaux revendeurs de produits de divertissement, fut mise en place dès la fin des vacances estivales, le 5 septembre 2007, et son rapport rendu le 23 novembre 2007. Mais alors que l'adoption de la loi était prévue avant l'été, le projet de loi n'est présenté en Conseil des ministres que le 18 juin 2008. Et si son adoption au Sénat se déroule sans encombre – en deux petites séances seulement, les 29 et 30 octobre 2008 – il faut attendre le 11 mars 2009 pour que le projet de loi soit examiné par les députés, le travail parlementaire étant fortement ralenti en raison de l'inflation législative. Les débats houleux en hémicycle, durant lesquels de courageux députés de tous bords martèlent les arguments juridiques et techniques⁵ qui finissent par laisser la ministre Albanel et le rapporteur Riester à court de toute réponse, ne s'achèvent que le 2 avril 2009.

Premier véritable camouflet, le 9 avril 2009, les députés de la majorité rechignant à venir voter un texte litigieux, le texte issu de la Commission mixte paritaire – CMP, chargée d'harmoniser les divergences entre les votes du Sénat et de l'Assemblée nationale – est

rejeté à la surprise générale. Une disposition de la Constitution est alors dépêchée à la rescousse pour que le texte soit représenté au plus tôt aux députés⁶, sommés cette fois-ci d'avaliser la loi sans l'amender. Ce qui fut finalement fait le 12 mai 2009. Et le texte définitif fut adopté dans la foulée par le Sénat le 13 mai 2009.

Mais la promulgation de la loi Hadopi devait encore attendre. En effet, le texte est soumis à l'examen du Conseil constitutionnel, qui, le 10 juin 2009, censure tout pouvoir de sanction à Hadopi. En moins de quinze jour, un nouveau projet de loi Hadopi 2, confiant les sanctions à l'autorité judiciaire – réduite à sa plus simple expression, nous y reviendrons –, fut donc élaboré en hâte et présenté en Conseil des ministres le 24 juin 2009 par des ministres nommés la veille. Après une adoption rapide au Sénat durant la seule séance du 9 juillet 2009, le texte est envoyé à l'Assemblée en vue d'une adoption avant la trêve parlementaire. Toutefois, craignant de ne pas bénéficier de majorité à la veille des vacances estivales, le gouvernement renvoie le vote final sur la loi Hadopi 2 au 22 septembre 2009.

Cette fois-ci le Conseil constitutionnel a validé la quasi totalité du texte. Les lois Hadopi peuvent enfin être promulguées. En cela, Nicolas Sarkozy peut en effet s'estimer vainqueur. Il a obtenu – dans la douleur et aux forceps – ce qu'il voulait : une loi réprimant le partage d'œuvres sur Internet !



Une défaite juridique pour la riposte graduée

Mais la bataille sur le plan législatif n'est pas le cœur du sujet. L'arsenal législatif n'est qu'une arme privilégiée par le pouvoir exécutif, en tant qu'initiateur des projets de loi. Certes, une loi existe. Encore faut-il que ses dispositions permettent d'atteindre l'objectif auquel la loi était censée répondre. En l'occurrence : les lois Hadopi permettent-elles d'éradiquer – ou tout au moins, endiguer – les échanges d'œuvres sans autorisation sur Internet ? Et les industries du divertissement gagneront-elles un centime de plus avec l'application de ces lois ?

Sans revenir sur les nombreuses raisons de l'inefficacité technique chronique des lois Hadopi^z, force est de constater que la détection d'échange d'œuvres sans autorisation sur Internet – une détection automatique que la loi Hadopi a confié à diverses sociétés de

perception de droit (SACEM, SACD, etc) et aux organismes de défense professionnelle – est d’ores et déjà jugée obsolète, les moyens d’y échapper étant d’ores et déjà de notoriété publique.

Mais, c’est surtout l’amputation du principe même de la réponse imaginée par la loi, qui condamne Hadopi à demeurer inopérante. En effet, les échanges d’œuvres sans autorisation sur Internet sont une pratique de masse. Pour circonscrire cette pratique de masse, la loi Hadopi proposait une réponse reposant sur des sanctions massives : la fameuse « riposte graduée ». Le stade ultime de cette riposte consistait à suspendre jusqu’à un an la connexion Internet des citoyens présumés coupables, qui auraient auparavant été avertis par courriel, puis lettre recommandée, de la menace pesant sur eux. En confiant à une autorité administrative le soin d’appliquer chaque étape de la riposte graduée – y compris la sanction de suspension de l’accès Internet – la loi Hadopi 1 tentait d’endiguer un phénomène de masse en ne s’encombrant d’aucun obstacle.

Mais il n’a pas échappé au Conseil constitutionnel que ce qui était vu comme obstacles à l’application de sanctions massives ne constituait ni plus ni moins que le respect de droits et libertés fondamentaux : séparation des pouvoirs, droit à un procès équitable, droits de la défense, respect du contradictoire, présomption d’innocence et nécessaire arbitrage entre droit d’auteur et liberté d’expression et de communication. Ainsi sa décision du 10 juin 2009 a porté un coup fatal à l’efficacité de la riposte graduée : les sanctions devant être prononcées par un juge, il n’est plus question qu’elles soient massives.

La loi Hadopi 2 tente bien de limiter ces contraintes en réduisant l’intervention du juge à sa portion congrue : recours aux ordonnances pénales et au juge unique, peine complémentaire de suspension de l’accès Internet et contravention pour « négligence caractérisée ». Mais ces artifices de procédure peuvent – et comment imaginer qu’il en soit autrement devant l’absence de preuve des constats établis par

la Hadopi ? – être récusés par le juge et en dernier lieu contestés par le prévenu qui peut demander à bénéficier d'un procès en bonne et due forme.

Et, s'il n'a pas voulu infliger à nouveau une censure cinglante à la loi Hadopi 2, le Conseil constitutionnel n'a pas manqué de rappeler tout au long de sa décision ce rôle central du juge : c'est au juge de décider de la suffisance ou non des éléments de preuves⁸, de refuser le prononcé d'ordonnances pénales en cas d'incertitude, de prendre en compte toutes les circonstances empêchant éventuellement qu'une peine soit applicable, de décider d'appliquer ou non une peine complémentaire et de contrôler – pour ce qui est des juges du Conseil d'État qui auront à contrôler la légalité des décrets d'application – les éléments pouvant constituer une « négligence caractérisée ».

Enfin la loi Hadopi 2 elle-même souligne le pouvoir d'appréciation du juge, qui *« pour prononcer la peine de suspension [de l'accès à Internet] et en déterminer la durée, la juridiction prend en compte les circonstances et la gravité de l'infraction ainsi que la personnalité de son auteur, et notamment l'activité professionnelle ou sociale de celui-ci, ainsi que sa situation socio-économique. La durée de la peine prononcée doit concilier la protection des droits de la propriété intellectuelle et le respect du droit de s'exprimer et de communiquer librement, notamment depuis son domicile »*.

Ainsi, devant autant d'obstacles à franchir, l'application de sanctions massives devient illusoire et tout espoir d'efficacité de la riposte graduée s'en trouve neutralisé. Et si l'on considère que « Hadopi » désigne le dispositif destiné à endiguer le partage d'œuvres sans autorisation sur Internet, les opposants à la loi sont donc pleinement justifiés lorsqu'ils célèbrent leur victoire.

Une victoire idéologique des opposants à Hadopi

Qu'une loi promulguée soit en réalité inappliquée – car inapplicable – n'est hélas pas une exception. Il est une autre facette de la bataille dont l'importance semble primordiale – tout au moins pour l'actuel chef de l'État : que l'opinion soit convaincue de la nécessité des mesures instaurées par la loi. Ainsi, Hadopi a constitué – avant tout ? – une bataille idéologique.

La ministre de la culture chargée du projet de loi Hadopi 1 l'avait avoué en hémicycle : *« l'important est surtout de créer [...] un cadre psychologique qui permettent de juguler le milliard de téléchargements illégaux qui s'effectuent chaque année, essentiellement sur les sites de peer-to-peer »*. Et la même ministre de la Culture de l'époque était allée jusqu'à préciser en quoi consistait ce « cadre psychologique » : *« J'ai le sentiment que l'on crée, grâce à cette loi, un cadre juridique intéressant, mais aussi un cadre psychologique porteur du message selon lequel les créateurs, les artistes, les cinéastes, les musiciens ont le droit d'être rémunérés pour ce qu'il font. Il est important de dire à tous nos concitoyens, et notamment à tous les jeunes, que, s'il ne leur semble pas très grave de télécharger illégalement tel ou tel morceau de musique, cet acte n'est pas anodin puisqu'il produit des catastrophes en amont dans la profession. »*.

Ainsi, le but – fondamental ? – d'Hadopi aurait été de convaincre l'opinion publique du bien-fondé du postulat, émis par les industries du divertissement et avalisé par le président de la République, à l'origine des lois Hadopi : les échanges d'œuvres sans autorisation sur Internet seraient responsables de la crise des industries du divertissement et il serait impératif de lutter contre cette pratique. Sur ce plan, il est assez simple de déterminer qui a remporté et qui a perdu la bataille : il suffit de constater si le message est passé ou non.

Les instruments traditionnels de mesure de l'opinion que sont les sondages n'ont pas été nombreux sur le sujet – peut-être parce que les commanditaires habituels des sondages se situent plus du côté des promoteurs d'Hadopi et que les résultats d'enquête d'opinion auraient été contraires à leurs intérêts ? Cependant les quelques enquêtes ayant mesuré l'impact d'Hadopi sur l'opinion sont sans appel. Ainsi, un sondage pour 01.net réalisé le 3 mars 2009 auprès de 10000 internautes indique notamment qu'à une très large majorité la loi Hadopi est jugée totalement inacceptable, que les avertissements envoyés par courriel n'ont pas d'incidence sur les habitudes de téléchargement, qu'il n'est pas nécessaire de mettre en place des sanctions pour lutter massivement contre le « téléchargement illégal » et que ce dernier n'est absolument pas la principale cause du déclin du marché du disque⁹. De même, selon un sondage réalisé par BVA pour BFM et La Tribune, les 12 et 13 juin 2009, auprès d'un échantillon de 1.006 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus¹⁰, 60% des Français approuvent la censure de la loi Hadopi 1 par le Conseil constitutionnel.

Il est encore plus révélateur de considérer l'impact médiatique des opinions sur la bataille Hadopi. Alors que les moyens mis en œuvre par Nicolas Sarkozy et son gouvernement pour influencer l'opinion publique étaient conséquents, ce sont les critiques et les doutes sur les lois Hadopi qui ont trouvé le meilleur écho dans la presse. Chaque prise de parole contre Hadopi a été abondamment relayée¹¹. Les divers revers des lois Hadopi – le rejet du texte de la CMP par les députés, la censure du Conseil constitutionnel ou les votes à répétition du Parlement européen d'un amendement condamnant la riposte graduée – ont fait les unes des quotidiens, journaux télévisés et radiophoniques.

À l'inverse, le site de propagande mis en place par le ministère de la Culture a davantage fait parler de lui lorsqu'il a dû être coupé suite à des attaques informatiques¹² ou lorsque son principal objet – une

pétition de soit-disant 10000 artistes soutenant le projet de loi – a été démonté¹³. Et la communication officielle du ministère de la Culture s'est surtout illustrée dans la presse ou sur Internet par les railleries sur ses maladroitures, par exemple lorsque qu'une dépêche AFP a tenté de décrédibiliser les opposants de la Quadrature du Net en les qualifiant de « cinq gus dans un garage », ou quand la ministre de la Culture a étalé son incompétence technique en évoquant les « pare-feux d'OpenOffice », etc. Alors que les opposants à Hadopi ont multiplié les créations originales en tout genre¹⁴ pour soutenir dans le fond et la forme leurs points de vue.

De même, pressentant l'incompatibilité des lois Hadopi avec les engagements communautaires de la France, les industries du divertissement et le président Sarkozy ont tenté d'introduire une légalisation de leurs plans au niveau de l'Union européenne. Bien mal leur en a pris, puisque le Parlement européen a, par cinq fois, affirmé sa ferme opposition à une régulation d'Internet mettant à mal les droits et libertés fondamentaux. Ce que la presse n'a d'ailleurs pas manqué de relayer.

Au-delà, l'échec le plus patent sur le plan idéologique des promoteurs d'Hadopi est sans doute l'émergence dans le débat public de propositions constructives imaginant des financements alternatifs pour les biens culturels en ligne¹⁵. Preuve que le message selon lequel les sanctions des lois Hadopi seraient indispensables pour financer la création n'est pas passé.

Bref, la bataille médiatique et idéologique a sans conteste été remportée par les opposants à Hadopi. Et le lancement du livre « La bataille Hadopi » au Fouquet's le 29 octobre 2009 vient clôturer en pied de nez leur victoire dans cette bataille.

Bilan : un grand perdant, l'État de droit

Ainsi, après analyse, le seul point où les partisans d'Hadopi – et en premier chef, le président Sarkozy – n'ont pas connu de défaite, est d'avoir obtenu une loi – et même deux ! Maigre consolation qui cache le fait que les objectifs initiaux de cette loi ont été neutralisés et que la véritable victoire appartient bel et bien aux opposants.

Il serait cependant réducteur de conclure que les lois Hadopi n'auraient rien changé, ni que la bataille Hadopi n'occasionnerait aucun dommage collatéral. Car ce qui a été mis en lumière durant cette bataille est particulièrement préoccupant quant aux principes fondamentaux de l'État de droit.

On a pu en effet observer durant cette bataille Hadopi que la loi pouvait servir de prétexte à un chef d'État capricieux, dédaigneux de toute opinion contraire. Qu'importe que de telles opinions proviennent des autorités de référence du domaine telles que l'ARCEP et la CNIL ou de représentants des citoyens comme le Parlement européen. Qu'importe si le prix à payer est le sacrifice de principes constitutionnels tels que la séparation des pouvoirs, la liberté d'expression et de communication ou la présomption d'innocence. Le chef de l'État insiste à tout prix pour obtenir l'objet de ses caprices.

Le pire, c'est que ces caprices révèlent en creux une volonté qui est loin d'être innocente : celle d'affaiblir ou d'asservir tout contre-pouvoir à l'omnipotence présidentielle. Pour l'Élysée, l'espace d'expression que constitue Internet doit coûte que coûte être muselé. Le pouvoir législatif doit suivre scrupuleusement les instructions de l'exécutif. L'autorité judiciaire doit être contournée par tous les moyens...

Au final, le risque est grand que la Loi – avec une majuscule et pas seulement les minuscules lois Hadopi – soit décrédibilisée. Certes, il

est probable qu'en l'occurrence nul juge n'applique jamais la peine de suspension de l'accès Internet sur la base des accusations de l'Hadopi. Mais que penser lorsque l'on peut, après des siècles de civilisation, réintroduire dans le droit les principes ancestraux du Talion: qui a volé par la main gauche se verra couper la main gauche, qui a « volé »¹⁶ par Internet se verra couper Internet ? De même, il est vraisemblable qu'aucune condamnation ne soit prononcée pour contrefaçon ou « négligence caractérisée » par le biais d'ordonnances pénales, puisque celles-ci pourront être contestées par le Parquet, le juge ou le prévenu. Mais comment comprendre qu'on puisse trouver légitime d'appliquer une justice expéditive à tout délit, simplement au vu de l'ampleur quantitative des infractions ?

Ainsi, malgré l'inapplicabilité des lois qui en ont découlé, il faudra retenir de la bataille Hadopi qu'elle aura été le théâtre d'un recul de l'État de droit. Ce recul se poursuivra-t-il jusqu'à la bascule ? Ou parviendra-t-on à inverser le mouvement ? Rendez-vous aux prochaines batailles !

» **Article initialement publié sur La Quadrature du Net**

1. Communiqué de la Présidence de la République :

http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=8&press_id=3026http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=8&press_id=3026http://www.elysee.fr/documents/index.php?mode=view&lang=fr&cat_id=8&press_id=3026.

2. @rrêt sur images : <http://www.arretsurimages.net/vite.php?id=4619>.

3. La bataille Hadopi, édition InLibroVeritas : <http://www.inlibroveritas.net/la-bataille-hadopi.html>.

4. Ni « le nom d'une tribu indienne » complétera, bien qu'incapable de se rappeler de la définition du terme, le ministre de la Culture en charge du dossier :

<http://www.lesmotsontunsens.com/frederic-mitterand-hadopi->

[video-5353](#).

5. On pourra se référer à l'évaluation réalisée par la Quadrature du Net des interventions en séance :

http://www.laquadrature.net/wiki/Loi_Hadopi_Assemblee_nationale.

6. Après les vacances de Pâques, un délai d'un petit jour a toutefois à nouveau retardé cette nouvelle lecture à l'Assemblée, afin de ne pas faire passer le projet loi Hadopi avant une proposition de loi relative à l'inceste.

7. Voir à ce sujet le dossier complet de la Quadrature du Net, p.9 ss. :

http://www.laquadrature.net/files/LaQuadratureduNet-Riposte-Graduee_reponse-inefficace-inapplicable-dangereuse-a-un-faux-probleme.pdf.

8. Le juge constitutionnel a eu ici la malice de préciser que ce jugement se faisait « *au cas par cas* », ce qui a le mérite de mettre à bas toute velléité de sanction massive.

9. Voir l'analyse de la Quadrature du Net sur ce sondage :

<http://www.laquadrature.net/fr/les-internautes-nen-veulent-pas-mme-albanel>. Voir également les nombreuses études indépendantes brisant le lien entre partage d'œuvres sur Internet et déclin des marchés correspondants sur

<http://www.laquadrature.net/wiki/Documents>.

10. Voir <http://www.ecrans.fr/Hadopi-60-des-francais-approuvent,7490.html>.

11. La Quadrature du Net a recensé ces diverses prises de positions contre Hadopi venant tout autant d'institutions comme le Parlement européen, que de responsables politiques ou d'artistes : http://www.laquadrature.net/wiki/Contre_hadopi.

12. Une requête dans un moteur de recherche portant sur le nom de ce site – « J'aime les artistes », titre soigneusement défini pour stigmatiser l'opposition à Hadopi comme une preuve d'hostilité vis-à-vis des acteurs culturels – donne des résultats éloquentes : le site lui-même est noyé parmi les critiques, parodies et informations relayant les déboires de ce site, cf. <http://www.google.fr/search?q=%22j%27aime+les+artistes%22>.

13. 4,4% des artistes SACEM soutiennent l'HADOPI. Et les autres... ? :

<http://www.laquadrature.net/fr/4.4-p.c.-des-artistes-sacem-soutiennent-lhadopi>.

14. Voir <http://www.cinqgusdansungarage.org/>.

15. Christine Albanel a déclaré en hémicycle que la suite bureautique libre Open Office serait doté d'un pare-feux, c'est-à-dire d'un logiciel permettant de sécuriser des ordinateurs en réseau par exemple contre les tentatives d'intrusion, la vidéo de cette intervention a

HADOPI - OWNIXMAS 2010

largement été diffusée sur le Web, cf. par exemple <http://www.rollins.fr/albanel-open-office-pare-feu/1064/>.

16. Voir par exemple le pastiche « Hadopi... Brazil ! » :

<http://www.laquadrature.net/fr/hadopi-brazil>.

17. Voir par exemple « La création à l'heure du numérique, un nouveau pacte entre public et artistes est-il possible ? », la conférence organisée le 26 octobre par la plate-forme Création-

Public-Internet à Sciences Po Paris: <http://www.laquadrature.net/fr/26-octobre-2009-conference-de-creation-public-internet-a-sciences-po>.

18. La rhétorique du « vol », toujours présente dans les arguments pro-Hadopi, est en réalité absurde, tant du point de vue juridique qu'économique... et même logique.

Voir à ce sujet <http://www.laquadrature.net/fr/partager-nest-pas-voler-chronique-dun-mensonge-historique>

BENJAMIN BAYART : “INTERNET PERMET À CHACUN DE CONSTRUIRE LE SAVOIR DE L’HUMANITÉ”

par [aKa \(Framasoft\)](#) Le 9 novembre 2009

La neutralité du réseau de Benjamin Bayart (extrait du livre La bataille Hadopi)

« La bataille d’Hadopi n’a été, finalement, qu’une des batailles, ni la première, ni la dernière, de la guerre qui vise à obtenir ou maintenir la liberté d’expression sur les réseaux, et donc qui vise à consacrer le principe de la neutralité du réseau. C’est la première grande guerre des enjeux politiques du 21^e siècle. »

Ainsi s’achève ce très intéressant article de [Benjamin Bayart](#) pioché dans le non moins intéressant livre chorale d’InLibroVeritas [La bataille Hadopi](#) (et ses 40 auteurs).

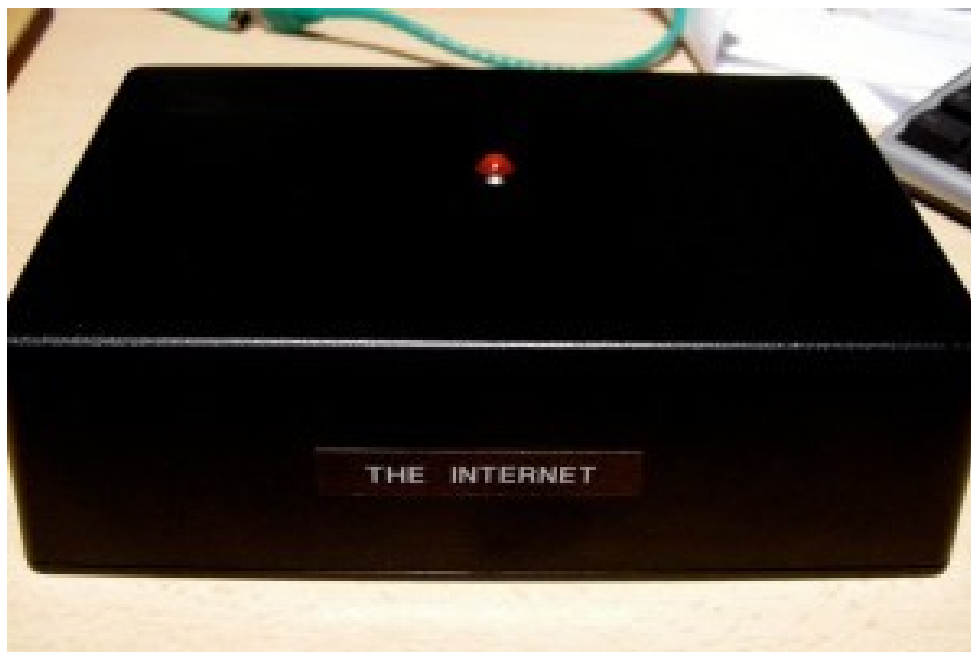
Benjamin Bayart, c'est le président de [French Data Network \(FDN\)](#). C'est aussi l'homme de la désormais célèbre expression du « [Minitel 2.0](#) » et de la citation suivante qui prend le même chemin :

« l'imprimerie a permis au peuple de lire, Internet va lui permettre d'écrire ».

Mais c'est surtout un « expert des libertés numériques » ([dixit Nicolas Dupont-Aignan](#)) et certainement l'un des meilleurs d'entre nous lorsqu'il s'agit d'exposer et d'expliquer ce sujet à la fois simple (à comprendre) et complexe (à défendre) qu'est la [Neutralité du Net](#).

C'est pourquoi cet article synthèse, au style plaisant malgré la rugosité du propos, nous semble important à lire et à faire lire.

PS : Vous trouvez l'article trop long pour un blog ? C'est peut-être parce qu'[Internet vous a rendu idiot](#) ! Mais nous avons une solution : [commander le livre](#), dont les bénéfices iront intégralement à [La Quadrature du Net](#), et qui vous fera découvrir par la même occasion 39 autres articles du même acabit.



La neutralité du réseau

URL d'origine du document

Benjamin Bayart - Octobre 2009 - La Bataille Hadopi

(InLibroVeritas)

Licence Creative Commons By-Sa et Licence Art Libre

La bataille d'Hadopi, telle que nous l'avons connue à l'Assemblée Nationale et dans les médias a eu plusieurs vertus. La première, longuement expliquée déjà, est d'avoir amené à la politique toute une population, appelée « les Internautes » pour faire simple, qui ne s'en préoccupait pas vraiment avant.

La seconde vertu de la bataille d'Hadopi, c'est d'avoir permis de bien mettre en avant ce qui est, au fond, l'enjeu central de tous ces sujets, à savoir non pas la rémunération des artistes, auteurs et troubadours, mais la neutralité du réseau et ses enjeux.

En effet, quand le Conseil Constitutionnel a eu à connaître de ce texte, finalement bête, qui menaçait de couper d'Internet les enfants qui téléchargent comme nos parents nous privaient de télé, il le censura. Et pas sur de l'argutie légère ou sur un point de détail, non, sur du fondamental, sur du lourd, du très lourd : présomption d'innocence et liberté d'expression. Deux des piliers des Droits de l'Homme depuis 1789.

Comment cette loi supposée traiter un problème assez léger a pu se cogner dans des problèmes aussi lourds ?

Internet - liberté fondamentale

Pour expliquer ça, il faut revenir un peu en arrière, et essayer de comprendre ce qu'est Internet, et son influence sur la marche du monde. Internet est, en beaucoup de points, comparable à l'imprimerie. D'abord par sa nature, c'est un moyen de diffusion de la connaissance, et d'accès à celle-ci. Ensuite, par ses conséquences. L'invention de l'imprimerie, et son lent développement, à partir de

1445, ne peut pas être séparée des évolutions majeures de l'époque. Pas de renaissance et de démarche scientifique sans moyen moderne de diffusion des connaissances. On ne peut pas séparer la renaissance du renouveau philosophique, et en particulier de la philosophie des Lumières, donc des révolutions démocratiques. De même que tout le progrès scientifique et technique du dix-neuvième siècle est impensable sans les avancées fondamentales de la renaissance et la naissance de la démarche scientifique.

Ce n'est pas l'imprimerie qui a fait ça. On peut toujours lancer des petits caractères en plomb sur les soldats, ça ne renverse pas les gouvernements. Mais l'imprimerie était une étape nécessaire, pour permettre ces évolutions et ces changements, il fallait un moyen moderne et rapide de diffuser et de conserver le savoir pour qu'il puisse s'accroître.

De la même manière, Internet change très en profondeur la façon dont se diffuse, et donc la façon dont se crée, le savoir. Une bonne façon de résumer ça est de dire que **l'imprimerie a permis au peuple de lire, Internet va lui permettre d'écrire.**

On a déjà dit cent fois qu'Internet met à la disposition de tous, et sans coût notable, modulo quelques barrières pénibles, la totalité du savoir de l'humanité, c'est facile à comprendre. On a moins souvent dit, parce que c'est moins clair pour un esprit formé au siècle dernier, qu'Internet permet à chacun de construire le savoir de l'humanité, c'est-à-dire d'écrire.

Bien entendu, chacun sait qu'Internet n'est pas qu'un lieu d'échanges savants entre érudits. Forcément. L'imprimerie ne sert-elle qu'à imprimer des ouvrages savants ? Pour un livre « intelligent », combien sont imprimés de prospectus, de tracts, de catalogues, de correspondances sans intérêts (factures, relevés, avis, et autre paperasses) ? Et bien Internet suit la même pente.

Fondamentalement, il a été créé pour diffuser et produire de la connaissance scientifique à grande échelle et rapidement, mais il était

évident depuis le premier jour qu'il servirait aussi à diffuser et produire tout le reste de ce qu'on peut vouloir diffuser ou produire comme information.

Cependant, bien que l'imprimerie soit en majorité utilisée à des fins futiles, il ne vient à l'idée de personne de remettre en cause la liberté de la presse. Il y a là une logique, l'outil technique a apporté une avancée pour la société, et c'est pour défendre l'avancée qu'on défend l'outil. D'une manière similaire, Internet crée une percée importante, un changement profond, même si une partie colossale du trafic sur le réseau correspond à autre chose.

Un argument souvent opposé à cette vision du réseau est d'expliquer que les discussions y sont trop souvent d'un faible niveau, qualifiées de discussions de café du commerce. Là encore, c'est une analyse à courte vue. D'abord parce que la forme d'expression permise par le café du commerce ne permet pas de construire de vrais argumentaires : on est dans l'oral, dans le périssable, et dans le débat privé, donc sans argumentation extérieure possible. Ce qu'Internet crée comme débat est structurellement différent. Les débats sur la place publique, le plus souvent par écrit, permettent aux points de vues de se confronter, de s'invalider, ou au contraire de se renforcer, de s'étayer. De tout cela, il ressort une espèce de discussion du café du commerce dont on consignerait les arguments par écrit, pour les étudier, les rendre publics, bref, pour en faire une vraie réflexion. Au final, c'est plus proche des débats publics, qu'on connaît depuis longtemps, mais qui ne sont plus réservés à de petits groupes.

De tout cela, une idée forte est à retenir : Internet est l'avancée technique qui a permis, enfin, l'exercice réel de la liberté d'expression. La presse, on s'en rend compte avec le recul, ne fournissant au fond que la liberté d'accéder à l'information. Et c'est bien sur cette base-là que le Conseil Constitutionnel a censuré l'Hadopi, c'est bien en se référant à l'article 11 de la Déclaration Universelles des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, à savoir :

Art. 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

On a donc, validé par le Conseil Constitutionnel, cette première étape de marquée : Internet est essentiel à l'exercice de la liberté d'expression, qui est une liberté fondamentale.

Hadopi - Besoin d'un juge

C'est le premier point, immense, gagné dans la bataille d'Hadopi. Maintenant, ce n'est plus une revendication, ce n'est plus un point de vue de visionnaire maniaque du réseau ou de futurologue échevelé, c'est une décision, forte, d'une autorité qu'on ne peut pas soupçonner de travailler avec légèreté, ou de se laisser emporter par sa technophilie. Or, de ce point fondamental qui vient d'être édicté par le Conseil, il découle des conséquences inattendues et fortes, pour ceux qui pensaient priver les gens d'Internet comme on prive un enfant de télévision ou de dessert.

En effet, priver un citoyen d'une liberté fondamentale, ce n'est pas une décision qui se prend à la légère. Il y a des cas, prévus, connus, codifiés, mais ce sont des sanctions lourdes, pour des délits ou des crimes graves. L'exemple le plus connu, et pratiquement le seul, est l'emprisonnement ou l'assignation à résidence^[1]. Une telle mesure de privation de liberté ne peut être décidée que par un juge, et dans le cadre d'une procédure contraignante. Ce qu'on apprend donc, toujours en lisant la même décision du Conseil, couper l'accès Internet d'un citoyen, c'est aussi sérieux que de l'envoyer en prison, et ne peut donc pas se faire dans n'importe quelles conditions. On est maintenant bien loin de la petite loi simpliste, pensée trop vite par des gens qui ne comprennent plus le monde qui les entoure.

De là, bien entendu, les autres conséquences qu'en tire le Conseil dans sa décision, à savoir que la présomption d'innocence est de mise, qu'il faudra des preuves de la matérialité des faits pour

condamner, que le juge sera requis, que le mouchard filtrant obligatoire pour pouvoir se disculper n'est pas valable dans ce contexte, bref, tout l'édifice Hadopi s'effondre.

Neutralité du réseau

Un point n'est pas abordé par le Conseil Constitutionnel dans sa décision, et pourtant il est important pour comprendre là où on va, c'est celui de la nécessité de la neutralité du réseau.

Pour aborder ce sujet-là, il faudrait faire un peu de technique, expliquer avec quelques termes barbares des notions affreuses, comme l'analyse de trafic, l'analyse protocolaire, l'analyse de contenu, l'analyse de comportement, et le tout dans un beau jargon anglais. Pour éviter cela, on va se contenter d'une définition intuitive et pratique : on dit que le réseau est neutre si on sait qu'on peut lui faire confiance pour ne pas altérer le message. C'est le cas par exemple du réseau utilisé pour les discussions orales : quand on parle, de vive voix, en face à face, on sait que l'air qui nous sépare ne modifie pas les propos, que ce qui est dit est vraiment dit. Qu'il vienne se glisser dans la discussion un interprète, et alors, forcément, la question de confiance se pose.

L'intermédiaire, dans cet échange, n'est acceptable que si les deux interlocuteurs lui font une confiance entière et absolue. à tel point que, lorsqu'on n'a pas confiance en l'interprète, chacun vient avec le sien. On dit alors que le réseau est neutre quand il joue le rôle d'un interprète idéal, réussissant à transporter le message sans l'altérer en rien, sans le déformer.

Une autre façon de le dire, c'est de considérer ce qu'est Internet. D'où que je sois sur le réseau, je vois Internet. Si l'Internet que je vois depuis un point A n'est pas le même que l'Internet que je vois depuis un point B, alors, quelque part, quelque chose n'est pas neutre. Par exemple, quand un site est filtré dans un pays, c'est une atteinte à la neutralité du réseau : depuis ce pays-là, le site ne marche pas, et

curieusement depuis partout ailleurs il marche bien. Par exemple, quand un site est enrichi : je peux mettre en place, sur le réseau de mon entreprise, un mécanisme qui fait qu'à chaque fois que j'accède à tel site de mon fournisseur habituel, il soit affiché des informations annexes (dernière fois qu'on a commandé tel produit, quantité disponible en stock, etc). Quelqu'un qui viendra se connecter à ce réseau verra un site qui n'est pas le même que celui qu'il voit quand il se connecte depuis chez lui : mon réseau n'est plus neutre, il fausse la communication, il ajoute des informations qui n'existent pas.

La neutralité des réseaux est importante. En fait, autant que le réseau lui-même. C'est presque sa définition. Internet n'est que l'accord d'interconnexion, techniquement neutre, entre les réseaux de plus de 40.000 opérateurs sur la planète. Supprimez cette neutralité, et ce n'est plus Internet.

Il ne faut pas se méprendre, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas, jamais, enrichir ou filtrer, simplement, que ce n'est pas le réseau qui doit le faire, et que si un réseau fait ça, ce n'est plus Internet.

Pour reprendre les exemples précédents, le service, fort utile, imaginé sur ce réseau d'entreprise, n'est pas en soi une mauvaise chose. Simplement, ce réseau d'entreprise n'est plus Internet. C'est un réseau d'entreprise, un outil interne, comme le logiciel de comptabilité ou l'outil pour faire les devis.

Il y a donc deux éléments fondamentaux pour définir la neutralité du réseau : le premier est que jamais le réseau lui-même ne doit altérer en rien le contenu, le second est que les altérations sont nécessairement pilotées en périphérie du réseau. Par exemple quand je filtre les mails publicitaires (les spams), c'est moi qui ai la maîtrise de ces filtres, je peux les activer ou les désactiver, selon mon bon vouloir. Et ce point-là est fondamental, c'est moi qui trie le courrier intéressant du courrier inutile, pas le facteur.

Pilier des libertés

La neutralité du réseau n'est pas, en elle-même, une liberté fondamentale. Mais c'est un élément important, parce que sur cette neutralité sont adossées des libertés.

Par exemple la liberté d'expression évoquée par le Conseil Constitutionnel, n'a pas de sens sur un réseau qui ment : comment savoir si le texte que je suis en train d'écrire sera bien reçu, non modifié, par mes lecteurs ? Comment savoir s'il sera modifié, et si oui par qui ? Moi, je vois bien ce texte tel que je l'ai posté. Tant qu'Internet est neutre, et que donc tout le monde voit le même Internet, alors tout le monde voit mon texte tel que je l'ai publié. Sitôt que le réseau n'est plus neutre, je n'ai aucun moyen de savoir ce que voit mon voisin. Donc, sur un réseau non-neutre, je ne peux pas exprimer librement ma pensée, et donc l'exercice pratique et réel de cette liberté est remis en cause.

Par exemple la liberté d'accès à l'information. En effet, tant que le réseau est neutre, chacun peut être confiant dans ce qu'il lit sur le réseau. Non pas que toutes les informations y soient justes (ce serait utopique comme croyance), mais simplement de savoir que l'information qu'on reçoit est bien celle qui a été émise. Si le réseau n'est plus neutre, comment savoir si le texte est bien le fruit de la pensée de son auteur, ou s'il a été "caviardé" au passage par les habiles ciseaux de la censure moderne ? Si je ne peux plus avoir confiance dans le réseau de transport, alors je ne peux plus avoir confiance dans l'information qui est dessus. La liberté d'accès à l'information est amputée.

Par exemple, la libre concurrence, qui est une liberté moindre en général (la liberté de choisir son fournisseur, par exemple), peut devenir fort sérieuse sitôt qu'on parle d'accès à l'information (choisir un quotidien par exemple, ce n'est pas tout à fait comme choisir une marque de lessive). En effet, les atteintes à la neutralité du réseau sont souvent le fait d'opérateurs en place, ou de fournisseurs de

services bien implantés, utilisant une position de force pour évincer d'éventuels concurrents. Ce mode de fonctionnement n'est pas le modèle habituel d'Internet. En effet, sur un réseau neutre, n'importe quel abonné à Internet peut, de chez lui, proposer n'importe quel service, et peut donc, sans permis, sans moyens financiers particuliers, sans moyens techniques particuliers, innover et mettre en œuvre des idées nouvelles. Sur un réseau non-neutre, ce n'est plus possible. Les modèles économiques qui découlent de ce choix d'un réseau neutre ou non ont, entre autre conséquence, pour effet d'empêcher l'innovation en la réservant aux acteurs en place.

Si la neutralité du réseau n'est pas une liberté en elle-même, elle est nécessaire à pouvoir garantir d'autres libertés, tout comme la séparation et l'équilibre des pouvoirs n'est pas une liberté en elle-même, mais une condition nécessaire.

Modèle économique

L'argument le plus souvent employé par les opposants à la neutralité des réseaux est celui de la congestion. Internet serait trop plein, et, étant rempli, il faudrait rationaliser l'usage de la bande passante devenue rare. La technique habituelle de rationalisation des ressources rares étant l'économie, on transporterait de manière plus prioritaire les données des plus offrants, et donc on pénaliserait les autres.

Cet argument a pour principale caractéristique d'être faux. Sauf dans sa causalité, en effet le réseau est très régulièrement saturé. Et ce de manière normale et naturelle. En moins de dix ans, la France est passée, par exemple, de zéro à plus de dix-huit millions d'accès permanents à haut débit, générant des usages, et donc de la charge pour le réseau. Dans cette croissance très rapide, bien entendu, il y a des phases de saturation, qui sont résorbées en investissant sur la capacité du réseau.

Il y a deux façons de traiter une saturation du réseau, l'une qui est

d'investir sur la capacité du réseau, cet investissement devant être refait très régulièrement, aussi longtemps que les usages continueront de croître à un rythme soutenu, l'autre étant d'investir, très régulièrement aussi, dans des équipements permettant de sélectionner le trafic à faire passer en priorité. Ces deux modèles correspondent à des niveaux d'investissements similaires, simplement pas sur les mêmes technologies.

Porter atteinte à la neutralité du réseau est donc bien, effectivement, un moyen de résoudre une saturation du réseau, tout comme on peut résoudre une pénurie de logements en augmentant les prix des loyers, ou en construisant des logements. Simplement, ce moyen est dangereux, qui porte atteinte, comme on l'a vu, aux libertés. Laisser à des opérateurs privés, à des financiers, le choix de porter atteinte aux libertés individuelles n'est pas une option valable.

Difficultés techniques

Filtrer Internet, puisque c'est bien de cela qu'on parle, pose de grosses difficultés techniques :

- Que ce soit du filtrage pur (faire disparaître tel contenu), et on se retrouve alors avec des moyens qui fleurissent pour contourner le filtre. Par exemple, tel texte est interdit, il circulera le lendemain sous forme d'une image, ou d'un enregistrement audio.
- Que ce soit de la priorisation de trafic, et là aussi les moyens de contournement fleuriront. Le trafic web est plus rapide que le trafic de partage de musique chez mon opérateur ? Dans les jours qui suivent, l'application de téléchargement ressemblera à s'y méprendre à du trafic web, pour devenir elle aussi favorisée.

Ce n'est pas nouveau, c'est le principe de l'arme et de l'armure. Plus l'arme est puissante, plus l'armure est solide. Et, en matière de réseau

et de numérique en général, la puissance des moyens de contournement des filtres se trouve sur les ordinateurs en périphérie du réseau (basiquement, sur mon bureau). Or il y a beaucoup plus de puissance sur les ordinateurs individuels des utilisateurs que sur la totalité de tous les systèmes de traitement du réseau lui-même. Pour faire un parallèle hasardeux : que les automobilistes décident de ne plus s'arrêter au péage, et, forcément, les barrières de péage seront explosées. Il y a trop de voitures pour les contenir autrement qu'avec la bonne volonté des conducteurs.

Difficulté politique

Par ailleurs, le filtrage décidé par un état, en général sous couvert de nobles objectifs, comme par exemple de museler les terroristes, ou de protéger les enfants, etc. pose une vraie difficulté politique.

Chaque état aura sa propre politique de filtrage, selon ses propres critères, correspondant à sa notion de l'intérêt général. Par exemple, l'Iran et les USA n'ont pas la même vision de ce qu'est un dangereux terroriste mettant en danger la nation. Or le trafic, sur Internet, passe d'un opérateur à l'autre, sans faire vraiment attention aux pays. Si chaque pays a sa propre politique de filtrage, alors le filtrage résultant, pour l'internaute, est la somme des effets de ces politiques sur le chemin suivi par sa communication.

Pour aboutir à un résultat cohérent, il faut donc une cohérence des filtrages. Sans quoi, quand je veux accéder à une information interdite dans le pays A, je m'arrange pour que ma connexion passe plutôt par un pays B qui a d'autres vues, chose qui est techniquement assez simple, et en train de se démocratiser. D'ailleurs, pourquoi ces techniques sont en train de se démocratiser ? Elles ont été mises au point en général pour des usages pointus, par exemple d'accéder aux données clefs de l'entreprise, pour le cadre dirigeant, depuis chez lui, sans risque pour la sécurité de l'entreprise. Elles ont été raffinées pour contourner les filtrages les plus voyants, par exemple pour

accéder à de l'information y compris quand on est en Chine. Et elles sont en train de se démocratiser... à cause de la bataille d'Hadopi et des batailles voisines qui ont lieu dans toute l'Europe.

Le premier grand combat

Au final, tout ça nous dit quoi ? Qu'Internet est important, que ce n'est pas un jouet, mais un pilier de la société de demain. Et qu'on ne peut pas en faire n'importe quoi. En particulier, on ne peut pas se permettre de l'abîmer, de le polluer, de le filtrer.

La bataille d'Hadopi n'a été, finalement, qu'une des batailles, ni la première, ni la dernière, de la guerre qui vise à obtenir ou maintenir la liberté d'expression sur les réseaux, et donc qui vise à consacrer le principe de la neutralité du réseau. C'est la première grande guerre des enjeux politiques du 21^e siècle.

» Article initialement publié sur Framasoft

RÊVE DE GEEK, THÉORIE DU COMPLOT OU RÉALITÉ : CHOISIR TU DEVRAS

par [Emgenius](#) Le 2 mars 2010



Subtilement, comme un frémissement de la force seulement perceptible de Maître Yoda, la République de France et son corollaire planétaire, basculent vers un empire numérique d'Après. J'ai commencé à m'en rendre compte à l'époque du vote d'Hadopi, au nom de la sacro-sainte liberté des ayants droit à sauver leur

business malmené par le téléchargement. J'attends donc que la rébellion guidée par ce jeune puceau brushingué pilote de X-wing vienne foutre le bordel. Mais j'ai un doute.

Palpe A Tignes

Ça a commencé par une petite loi, répercutée en Suède ou au Royaume-Uni, qui n'a pas ému grand monde. Après tout, que les gamins se remettent à consommer légalement la daube packagée par Pascalou et ses amis n'est pas un sujet de prime importance dans un monde soumis au diktat des crises économiques et écologiques. Sauf que. Sauf que personne ne s'est réellement indigné, dans l'opposition ni l'opinion publique qu'une industrie culturelle s'interdise, et fasse interdire le mouvement vers le renouveau et rende pirate toute réflexion autour d'une alter-consommation.

Un peu comme si la filière charbon au milieu du xxe siècle s'était mise à imposer un produit salissant et économiquement non neutre contre la technologie électrique, mélangeant un discours réel de danger nucléaire et de faux arguments concernant la difficulté à produire ensuite des calorifères efficaces. Obligeant le monde entier à se salir les doigts, descendre à la cave avec le seau à charbon pour nourrir le poêle alors que tout un chacun pourrait produire son énergie éolienne. Ceci au prétexte que les constructeurs d'éoliennes ne se préoccuperaient que très peu des artistes et de leur possibilité de se nourrir. Il faut bien manger qu'ils disent. Moi je réponds que d'habitude, quand on va produire une Renault en Turquie ou qu'on ferme une aciérie de Lorraine, on s'en occupe assez peu de la perte d'emploi et de la galette de riz qu'on mange.

Ainsi, une industrie a réussi à faire légiférer contre le plaisir de la population, sur des principes liés à la consommation de fichiers numériques ou de rondelle irisée. Que nombre de groupes

contemporains se soient créés en accédant au vivier Napster, que plein de gens puissent avoir accès à une forme de culture musicale ou cinématographique, que les mêmes industries culturelles Warner, Sony... vivent déjà en partie des reports financiers de la population du disque et du DVD vers l'informatique, les concerts devenus hors de prix ou les jeux pour consoles nouvelle génération... Tout cela importe peu.



Plutôt que de réfléchir à un autre business possible (les revenus numériques d'Universal ont progressé en 2009... qui en a parlé ?), plutôt que de promouvoir une autre forme d'économie mélangeant stream, concert et merchandising (cf. [ma réflexion ici](#)), ils ont préféré refermer la porte du pied comme pour éviter le courant d'air.

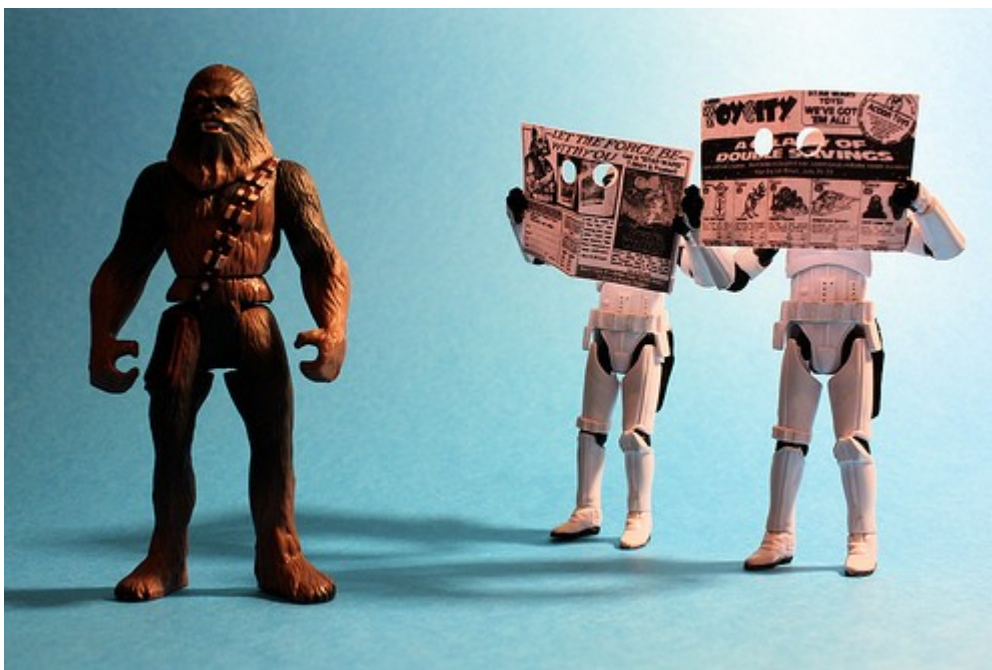
Ça a commencé comme ça, dans ma réflexion de Padawan. Une législation liberticide a interdit la remise en question.

La crainte de licenciement, l'image de l'artiste sonnant à la porte de Mécène pour quémander son panier d'artiste a eu raison de la réflexion globale, innovante, différenciée.

Et puis vint l'empereur Dark Sidious

Puis il y eut les pédophiles, les jeux vidéos violents et les petits n'enfants qui risquent de tomber sur les bites de Chatroulette, les vilains mafiosos aussi qui polluent la planète et droguent les fils de bonne famille... Loin de moi l'idée de cautionner pédophilie ou mafia. Loin de moi l'idée de tenir un discours tout rose quant à internet. Mais de la crainte naquit le vote de Loppsi.

Je n'ai pas envie que ma progéniture se fasse alpagner par un pédophile sur MSN. Je n'ai pas envie qu'un guignol squatte ma page Facebook ou se mette à vendre du Viagra via mon blog (il l'a déjà fait le bougre). Pourtant je m'insurge contre le relatif manque d'implication de la population contre Loppsi. Ces mêmes gens qui s'insurgent contre les teubs sur Chatroulette et qui n'ont aucun scrupule à laisser des bouts de chou de moins de trois ans à de parfaits inconnus ou presque, appelés nounous agréées. Ces mêmes gens qui regardent nos chaînes nationales et ne détournent pas les chastes yeux du JT où pleuvent les cadavres, ou des teasers de CSI plein de macchabées. Ces mêmes gens qui oublient que l'usurpation d'identité est déjà un délit pénal, que la pédophilie est déjà condamnée et qu'on peut aussi élever sa progéniture, à partir d'un certain âge, une fois qu'on a décidé ensemble de désactiver le logiciel de contrôle parental. Prendre le temps d'apprendre ce qu'est une e-réputation et quels sont les mécanismes des connards cachés derrière le web.



Ils ont voté Loppsi dans une indifférence quasi généralisée.

Parce que Facebook c'est le mal et ça s'attaque à tes données privées. Parce que Google stocke tes données personnelles pour t'envoyer des pubs ciblées. Mais ils se moquent pas mal de savoir qu'il faudrait un « pas grand-chose » pour que les infos de la carte vitale soient reliées à un assureur ou qu'on utilise Navigo et puce de GSM pour savoir précisément où on se trouve. Pour un but largement moins coton que me fourguer des publicités liées aux services mobiles. Ils ont oublié que Facebook ne se nourrit que de ce qu'on lui donne et que c'est avant tout d'éducation aux nouveaux médias et à l'identité numérique dont les ados ont besoin, plutôt que d'interdiction au sens rétro du terme.

Parce qu'une loi et une interdiction c'est un écrit à double tranchant. Parce que si tu donnes une loi à un homme ,il sera protégé un jour, si tu l'éduques, il sera protégé toute sa vie...

Pendant ce temps, de l'autre côté des Alpes, Berlusconi usant des mêmes types d'armes a décidé de faire taire les webtv qui gênent un peu trop le discours lissé à grand frais de communication télévisuelle. Ils ont voté Loppsi et il n'y a plus qu'à

espérer que jamais un gars comme Pétain (notez je ne dis pas Hitler pour ne pas atteindre le point Godwin) ne revienne en France et ne décide de valoriser le travail, la famille, la patrie ; quitte à éradiquer au nom de la morale, les activistes du web qui oseraient nuire à l'ordre public en instillant des idées perverses dans les jeunes cerveaux.

« **#Merilest fou** » **es-tu en train de penser**. Oui sans doute un peu. Heureusement que la France ne se met pas à repenser des discours d'identité nationale ou que l'Hexagone ne se mette pas à fustiger une partie de la population pour des notions de religion ou de port de casquette de travers... hein. Heureusement dites. Ok « **#merjesuisfou** » quand même.

L'Empire galactique marque le retour du règne Sith sur la galaxie, après celui de la démocratie sous la protection du Conseil Jedi. L'Empire est une formidable machine de guerre, associant un grand nombre de vaisseaux et une technologie importante. De nombreuses découvertes sont faites. Cependant, il y a quand même un point noir sur le plan social ; l'Empire galactique a régressé par rapport à la République. En effet, c'est un empire xénophobe, qui privilégie les humains aux autres espèces de l'Univers. Les infractions à la loi sont rapidement suivies d'exécutions ou de sanctions très importantes. Son armée est composée de non-clones entraînés dans des mondes comme Carida.

Une paix impériale, voire royale

Ils ont voté Loppsi. Puis on a annoncé l'iPad. Un gros iPhone en somme. Apple a annoncé l'iPad et les médias se sont engouffrés dans la brèche. Parce que quand même c'est hype un Steve Jobs. C'est un truc végétarien qui fourmille de bonnes idées, même après être revenu de chirurgie. Ils n'ont pas tout à fait tort les journalistes. Mais surtout ils se remettent à rêver. Enfin pas

forcément le pigiste chargé de l'analyse technique de l'engin, non non. Son chef, et le chef de son chef. Et l'actionnaire qui investit depuis des années des ronds dans un truc qu'il a du mal à rentabiliser. Et son collègue du gouvernement qui subventionne chaque année un truc qui dit parfois du mal et ne rapporte pas toujours.

Apple a annoncé l'iPad et la presse s'est mise à rêver pour elle-même des modèles économiques de l'App Store. On pourra revendre des pages web comme on vendait jadis des journaux. On va pouvoir faire de l'Internet payant, ajouter de la valeur à nos rédactions, à tous ces fainéants qui composent nos rédactions. On va les appeler journalistes globaux. On les payera au papier et ce papier on le poussera sur tous les médias payants. One fits for all. Qu'importe si l'info qu'on relaie est strictement la même que celle du voisin branché lui aussi sur l'AFP, qu'importe si, de fait, de journal d'opinion on est surtout devenu une entreprise avec un comptable et des comptes de résultats, des familles et des bouches à nourrir. L'App Store appliqué à la presse serait la panacée. Le Graal. Comme les copains des maisons de disques, on n'aura pas à se poser la question de notre valeur ajoutée, de notre mode de fonctionnement, de notre utilité ou du rôle de notre métier dans un monde qui va généralement plus vite que notre structure à l'ancienne. L'information va redevenir payante, youpiiiii les gens seront prêts à acheter le bousin et nous à repartir comme en 40 euh non, comme en 45. Restera juste à fustiger un peu ces cons de blogueurs et prédire leur mort annoncée. Ils l'ont déjà fait ? Naaaaaaaan!

Depuis une semaine, Orange prétend qu'il y a Internet et Internet par Orange. Et tout le monde s'en fout. L'App Store a ouvert la voie. Défriché les réticences. Ben oui puisqu'il y a services mobiles et App Store. Puisqu'il y a Internet et Internet sur iPad, pourquoi n'y aurait-il pas aussi Internet et Internet par Orange. De l'Internet enrichi, selon la publicité de l'opérateur. De l'Internet qui

donne envie de venir chez nous. Quoi Internet c'est neutre ? Ben non regarde, Apple a décidé qu'il n'y aurait pas de fille nue dans son internet propriétaire, et il n'y a pas de fille nue dans l'Internet par Apple. Oui quoi oui ok y'a le navigateur sur l'iPhone. Vous avez déjà fait le test ? Qui va encore sur le navigateur quand il a les applications idoines validées par Steve Jobs. Et puis quel navigateur d'abord ? Le navigateur Internet ou le navigateur Internet par Orange d'après Loppsi et filtré Hadopi.

Oiseau de mauvais augure, m'entends-je répondre. Placer Pétain dans une chronique est de mauvais goût. Tu sais bien que la France ne sera jamais une dictature. Regarde le tollé quand Le Pen est arrivé au second tour. Oui. Vous n'avez pas tort.

Ou l'économie réelle remplace la "théorie du complot" dont je sais que vous allez me taxer. Allez avouez.



Le pire, c'est que ce que je crains le plus n'est pas un putsch dictatorial à la Palpatine, façon grand complot stellaire. C'est un putsch de démocratie économique. Quand nous serons bien mûrs. Quand nous aurons ré-appris à acheter le dernier Michel Sardou, à

payer pour un DVD de film blockbuster, voire à repayer pour la catch up d'un film qui est déjà passé à la télévision... La dictature économique risque d'envoyer toute réflexion, toute réelle liberté d'expression, toute remise en question des modèle au rang des oubliettes de l'histoire contemporaine.

Quand Overblog ou OVH se sera mangé ses X procès pour mauvais contrôle des contenus publiés, vont-ils continuer à fournir un accès de base à tarif tout démocratique ? Quand on aura mis en cause le FAI pour le fichier illégal ou irrévérencieux passé par son réseau, quand la controverse ne sera plus possible donc plus génératrice de pages vues publicitaires ; leur modèle économique sera-t-il encore viable ? Sera-t-il économiquement intéressant de proposer des modèles démocratiques ou gratuits et publicitaires ?

Quand la France aura connu ces premiers procès retentissant liés au téléchargement illégal, les maisons de disques continueront-elles à nourrir Spotify et Deezer (qu'elles sucent au sang en ce moment en attendant des jours meilleurs) ? Quand il faudra payer pour lire *Slate*, *Libé*, *Le Figaro* ou *Le Post*, quand émettre un commentaire sur *Rue89* sera payant est-ce qu'on aura encore un large panel de commentateurs représentés, un large choix de lecture d'opinion ou faudra-t-il se résoudre à l'économie et à la pensée d'une seule source? Quand il faudra systématiquement payer pour obtenir un contenu musical, voir un film ou une série américaine qui, à part les maffias et les marchands de disque dur, pourront encore enrichir leurs connaissances, développer leur créativité au vu de la diversité.



Quand il faudra additionner le coût de la VOD au jeu Playstation, quand ce coût viendra s'ajouter aux frais de stockage de photos sur le web, et à l'hébergement web, quand cette facture viendra s'enrichir de celle de l'internet ++ avec Orange et de l'accès au portail 3G++ de Vodafone... qui aura encore accès aux web, qui pourra encore poser une idée divergente, un avis, un concept qui ne soit pas d'abord filtré par l'accès au portefeuille et la possibilité de sortir les biffetons supplémentaires. Certaines entreprises mettront la clé sous la porte. D'autres se repenseront. Sans doute celles moins « mainstream » ou ciblant une niche. Celles capables de se réinventer rapidement (ce que n'ont pas su faire les industries culturelles pour info)

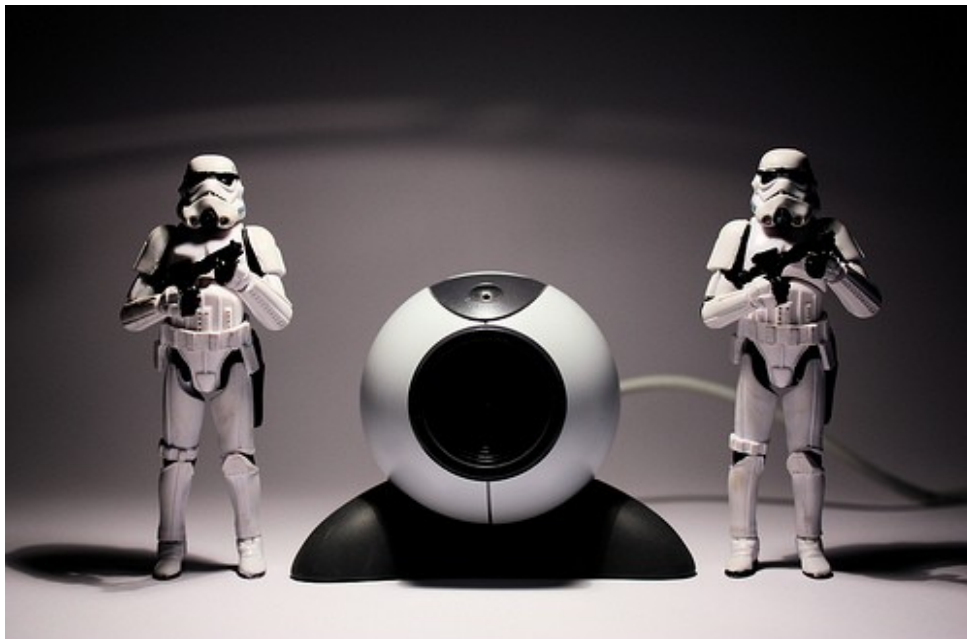
En quoi le net sera-t-il encore neutre, multiple, nourri de mille voix ? En quoi les entreprises de presse, les médias et les industries culturelles seront appelées à innover sous peine de mort poussée par une foule plurielle, consommatrice mais autrement.

Où naîtra la vraie réflexion, la pensée multiple opposée à la pensée unique validée par Loppsi et les gouvernements ? Où se diffuseront les étincelles de génie et les brasiers contestataires. Où

sera-t-il possible de trouver le contraire du pire et de se former à ne pas se laisser berner par le pire au contraire ?

Hadopi, Loppsi, Ipad, ACTA, Patriot Act, lois italiennes, Internet et Internet par Orange se sont bousculés dans ma tête cette nuit au milieu d'un rêve de geek. J'ai entrevu l'ère digitale de demain qui ressemble presque à l'image que [Korben en a faite](#). Pire encore, parce que chacun de ces éléments sera venu en loucedé, discrètement, à la faveur d'une faillite économique, d'un procès retentissant, d'une charge contre l'immoralité.

Petit à petit. Pas à pas et de démission publique en impression de ne pas être concerné. Derrière des hurlements de cabri sur telle ou telle trivialité du paysage politique. Tout se met en place pour un appauvrissement de l'offre gratuite, démocratique et le retour des anciennes pratiques économiques remodelées à l'usage du web. Après il ne reste plus que le passage d'un Aigle ou d'un Pétain du XXI e siècle pour que comme ça, gentiment de « rien à foutre » en WTF nous ayons nous-mêmes laissé se créer un nouveau monde policé et moraliste.



Reste à espérer que ce jour là la France des Lumières que j'ai toujours encensé se réveillera, mue par un commun intérêt

(la liberté ? Le pouvoir d'achat ? La fin du capitalisme financier ?) et s'en ira prendre la bastille numérique. Ce jour là je ferai partie du corps brabançon et porterai sur la poitrine ma cocarde planétaire.

Le manque de liberté attise les rébellions, et bien que de nombreux systèmes n'osent pas combattre par peur des représailles de l'Armée impériale, un groupe de rebelles intrépides ose s'opposer à lui. Ils infligent beaucoup de pertes aux impériaux grâce à des techniques de guérilla.



Toutes mes références historiques sont [tirées d'ici](#)

> Toutes les illustrations proviennent de la merveilleuse galerie Flickr [Stormtroopers 365](#) de [Stéfan](#)

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA CULTURE, JE VAIS VOUS AIDER À COMPRENDRE

par [Bluetouff](#) Le 12 novembre 2010

Frédéric Mitterrand a récemment déclaré, en ciblant les adversaires (féroces) de la HADOPI, "qu'il faut essayer de comprendre pourquoi ils en sont arrivés là". Pour aider notre Ministre de la Culture, voici quelques arguments réunis dans une tribune énervée.



Numérama [rapportait hier](#), que dans une interview accordée à France 24, notre Ministre de la Culture qui ne comprend pas comment nous

en sommes arrivés là avec HADOPI. C'est quelque chose que j'avais déjà [tenté d'expliquer ici](#) à propos de la négligence caractérisée.

Frédéric Mitterrand semble surpris du borbier qu'est HADOPI :

Je peux comprendre, je n'ai aucune envie de diaboliser les adversaires. D'abord parce que ça n'est pas dans ma nature, et puis en plus quand il y a des adversaires très très résolus, c'est qu'ils ont une pratique, c'est qu'ils ont des habitudes, etc. Il faut essayer de comprendre pourquoi ils en sont arrivés là

Je vais donc essayer, monsieur le Ministre, de vous apporter quelques réponses, rien d'exhaustif, mais quelques points qui font que cette loi, en l'état, ne peut être acceptées des internautes.

Les odieuses tractations entre gens tous d'accord (ou presque)

L'[accord Olivennes \[PDF\]](#), qui sont aussi et surtout les accords de l'Elysée, ou plutôt les accords du Fouquet's, ont commencé à éveiller notre attention. Tout ceci s'est joué de manière convenue entre personnes toutes d'accord entre elles à l'exception de Xavier Niel. De par sa fonction, le dirigeant de Free ne pouvait pas ne pas être convié. Il a donc fallu lui faire une forme de chantage (à coup de licence 3G) pour qu'il consente à aller à reculons signer une feuille blanche, [chose qu'il confiera peu après à la presse \[NDLR: Xavier Niel est depuis peu actionnaire d'OWNI\]](#). Comble du cynisme Monsieur le Ministre, votre prédécesseur, Madame Albanel a osé appeler cette mascarade un « consensus ». On voit bien aujourd'hui ce [que donne ce consensus](#).

Ceci ne trompe aujourd'hui plus personne, il est maintenant de notoriété publique que ces pseudos accords étaient uniquement destinés à mettre en place l'inacceptable... et devinez quoi... 3 ans après c'est toujours aussi inacceptable et non accepté. **Internet a une mémoire.**

Je frappe d'abord et je discute après

L'intégralité des débats parlementaires sur HADOPI ont offert un triste spectacle aux internautes qui se sont passionnés pour ce texte qui entend modifier plus de 10 ans d'usages. Certes, vous êtes arrivés en cours de route, mais jetez au moins un œil sur tout ce que vous avez raté, le [médiakit de la Quadrature du Net](#), que votre prédécesseur qualifiait de 5 gus dans un garage, pourrait vous être utile.

Tout y est passé : listes blanches, filtrage, sur-référencement de l'offre légale (atteinte manifeste à la libre concurrence), présomption de la culpabilité, atteinte à la liberté d'expression, double et triple peine... et hop une [censure au Conseil Constitutionnel](#). Puis HADOPI 2, passage en force, contournement juridique de l'avis du Conseil des Sages grâce au subterfuge de l'ordonnance pénale... bien joué, mais ça ne sera pas suffisant.

Malgré ces signaux, le gouvernement a jugé opportun de passer en force manifestant un profond mépris de notre démocratie, un mépris de l'opposition, même quand cette opposition était dans son propre camp et prodiguait des conseils souvent très avisés.

Bilan, aujourd'hui nous avons :

- toujours pas d'offre légale (elle est si pitoyable que c'est le contribuable qui en est de sa poche pour essayer d'en faire la promotion et je ne parle même pas de la [risible mise en place](#)) ;
- toujours pas de moyen de sécurisation ;
- des gens s'enrichissent grâce à HADOPI ;

Au moins il y a une certaine constance dans la méthode : **on frappe d'abord, on discute après**. On stigmatise un problème (la rémunération des auteurs) sans y apporter de solution. Et quand on se trouve dans ce genre de situation, il ne fait pas l'ombre d'un doute

que l'on fait partie intégrante du problème.





Donc non, [HADOPI n'est pas une solution, elle est le problème](#). Vous pouvez croiser tous les doigts que vous voulez Monsieur le Ministre, HADOPI ne peut fonctionner, et ne fonctionnera pas. Sur Internet on ne peut pas envoyer de CRS pour disperser les manifestants, votre gouvernement a voulu le conflit, il a maintenant une guérilla sur un champ de bataille qu'il ne connaît pas et pour lequel il n'a pas d'arme adaptée. Les internautes ne lancent plus de pavés, mais des octets. Il va vous falloir faire face au mieux à [un cyber 68](#), au pire un superbe borbier qui pourrait [très bien dégénérer](#).

Multiples manifestations d'incompétence

Un bon lien valant mieux qu'un long discours, je vous invite [à lire et visionner ceci](#). Je ne sais pas pour vous, mais personnellement je ne peux me résigner à accorder le moindre crédit à ce texte quand je vois le sérieux avec lequel il a été voté. HADOPI est une blague, depuis le début, et si la HADOPI espère faire peur avec ça, et bien c'est pas gagné ! Au mieux ce texte fait rire, au pire il agace, mais faire peur... bon allez, si ça vous le fait abroger, pas de problème je suis prêt à déclarer publiquement que je suis mort de trouille et on en parle plus et tout le monde est content.

HADOPI défend les intérêts des copains du Fouquet's

Le cynisme d'HADOPI ne s'arrête pas là. Êtes-vous en mesure, monsieur le Ministre, de me citer un seul nom d'artiste qui a gagné ne serait-ce qu'un seul centime grâce à ce texte ? Moi, d'ici, ce que je vois, c'est que le contribuable injecte 50 millions d'euros sur deux ans en période de crise dans une odieuse [carte musique jeune](#), en plus de tous les cadeaux qui ont été faits aux industriels de la culture.

Mais les artistes sont bien les grands oubliés. Que faites vous pour eux avec ce texte monsieur le ministre ? Les artistes que je connais sont dans leur grande majorité dans une précarité assez extrême, et vous distribuez des millions à tour de bras à une industrie qui se porte parfaitement bien ! C'est indécent. Faisons un peu l'addition pour le contribuable d'ailleurs.

Et non, ce n'est pas gratuit !

- Débats parlementaires : environ **180 millions d'euros** (nombres de Parlementaires multiplié par le salaire en jours, multiplié par le nombre de jours de débats + commissions parlementaires. Allez je suis sympa, je ne compte même pas les salaires ministériels, ni ceux des attachés parlementaires et ministériels. Avec ça on pourrait facilement doubler le coût de la mascarade)
- Un site de propagande, [jamelesartiste.fr](#) : **80 000 euros** pour 3 semaines d'uptime.
- Carte musique Jeune : **50 millions d'euros** sur 2 ans
- Budget de la HADOPI : 12 millions par an, on va lui donner une espérance de vie de 2 ans, jusqu'en 2012 et partir sur une enveloppe globale (surement sous estimée) de **22 millions d'euros**
- Identification des internautes : quelques patates « indolores »

aux dires de Christine Albanel soit 8,5 euros, multipliés par 50 000 adresses IP par jour, multiplié par 365 jour dans l'année : 155 125 000 euros ! Comme je ne crois pas un instant au chiffre annoncé de 50 000 saisines par jour, on va être gentil et tabler sur 5 000 par jour, ce qui nous fait une enveloppe déjà confortable de 15,5 millions d'euros, auquel on ajoutera la remise spéciale faux cul de FAI (ces gens qui font de la pub pour du téléchargement illimité) concédée par Orange, Numéricable et SFR, il faudra peut-être un jour dédommager Free, tablons sur un timide **4 millions d'euros**.

- ... je m'arrête là parce que je suis en train de perdre mon calme, mais il faudra ajouter à ça encore une tournée de débats parlementaires pour faire sortir ce texte de notre corpus législatif, les frais de dédommagement en justice des « erreurs » de l'HADOPI. La facture totale en 2012 pourrait s'élever assez facilement à **un demi milliard d'euros** si on veut vraiment appliquer ce texte ! Et à côté de ça on rabote sur [les jeunes entreprises innovantes qui sont l'avenir de nos emplois et l'un des moteurs de notre croissance pour économiser 50 millions d'euros !](#)

Tout ça pour un texte inapplicable qui sera abrogé et dont nos enfants se moqueront pendant des générations. **Dans un siècle, HADOPI sera étudiée dans les classes d'histoire comme un épisode tragicomique du 21e siècle.**

Et après ça, Monsieur le Ministre, vous vous étonnez que l'opposition à ce texte soit si importante? Moi pas. je trouve même parfaitement logique que la pilule de la réforme des retraites passe mieux que celle d'HADOPI.

Article initialement publié sur [Bluetouff](#)

Crédits photo cc FlickrR : [Elgin County Archives](#), [Okinawa Soba](#), [ilopezyou.com](#), [nathangibbs](#).

CHRISTMAS • EDITION • OWNI

Pulp
OWNI
Digest

HADOPI



SANDRINE BELIER
JEAN-MICHEL PLANCHE
LA QUADRATURE DU NET
AKA (FRAMASOFT)

EMGENIUS
BLUETOUFF



WWW.OWNI.FR

CHRISTMAS • EDITION • OWNI • 12/12 / 2010